

RAPPORT ANNUEL 2009

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

COLLECTE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



SIVOM du Louhannais – ZI des Marosses – 35 rue de la Quemine - 71500 BRANGES
Tél. : 03.85.76.09.77 – Fax : 03.85.74.96.20

CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2009.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples du Louhannais regroupe les 45 communes suivantes :



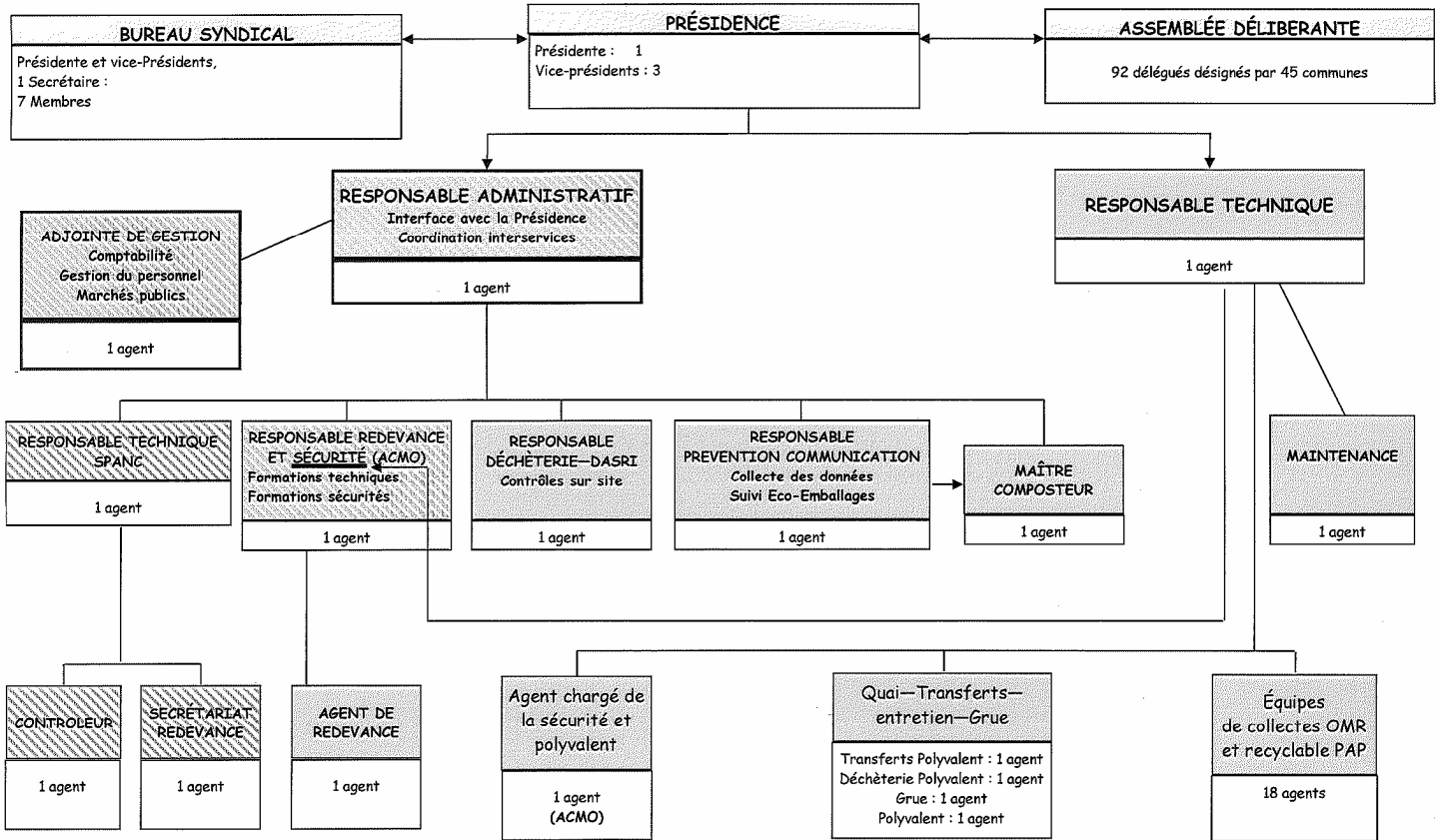
Le SIVOM est composé de deux services :

- ❖ Le Service Intercommunal de Ramassage et d'Élimination des Déchets (SIRED)
- ❖ Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIVOM

Le SIVOM du Louhannais est dirigé par un bureau syndical composé de 92 délégués (2 par commune – 4 pour Louhans Chateaufort).

1. Organigramme



Service SPANC
Service SIRED

Validé par le bureau syndical du 28 septembre 2009.

SERVICE INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS (SIRED)

I PRESENTATION DU SIRED

II FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIRED

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

2. La collecte sélective

A - Evolution des tonnages collectés entre 2007 et 2008

B - Bilan des ratios d'emballages recyclables, de journaux, de verre blanc et coloré (en Kg/habitant/an)

C - Bilan des soutiens financiers issus de la collecte sélective

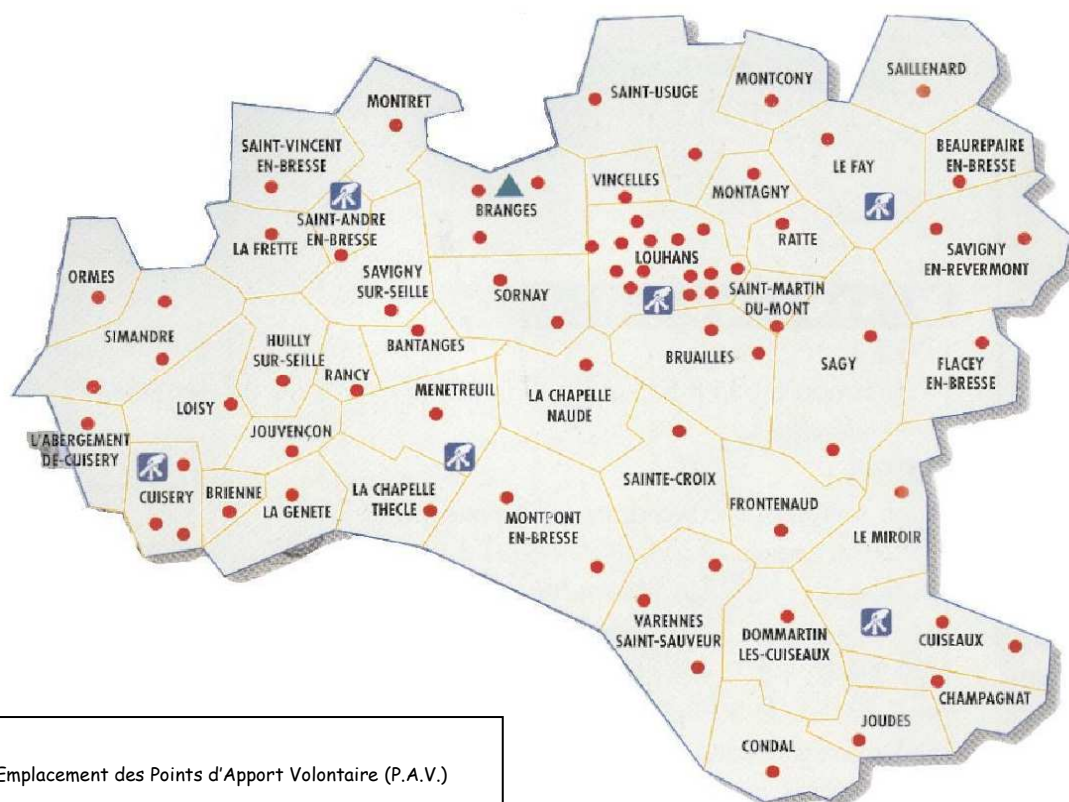
3. Les déchèteries

4. Le traitement des déchets ménagers

III LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

IV INDICATEURS FINANCIERS

I - PRESENTATION DU SIRED



Les prestations mises en place par le SIRED du Louhannais sont :

- ✦ la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles
- ✦ 6 déchèteries
- ✦ la collecte sélective des déchets ménagers recyclables (en point d'apport volontaire sur 45 communes depuis 1999 et en porte à porte sur 5 communes depuis mars 2003).

✦ La mise à disposition d'une borne pour la récupération et l'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux DASRI pour les personnes en automédication

↳ La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en régie.

La compétence « traitement des ordures ménagères résiduelles » est remise au SMET Nord-Est 71. Toutefois le transfert des déchets ménagers et assimilés sur le CET de Chagny depuis le site de Branges est assuré par le SIRED.

↳ La collecte sélective est effectuée en régie ; le traitement des déchets issus de cette collecte est confié à une entreprise privée (Bourgogne Recyclage), dans le cadre d'un marché de prestations de service.

↳ L'exploitation des déchèteries est confiée à une entreprise privée (Bourgogne Déchets Services) dans le cadre d'un marché de prestations de service.

II - FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIRED

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue au minimum une fois par semaine sur les 45 communes du SIRED. Cela représente 20 558 foyers dont 1 971 résidences secondaires pour une population de 39 654 habitants parmi lesquels il faut compter 1 681 professionnels.

Elle est réalisée par 5 équipes (1 chauffeur + 2 éboueurs), sur des circuits de ramassage établis en collaboration avec les élus locaux. Chaque équipe travaille 35 heures sur 5 jours.

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue sur Louhans de 1 à 2 fois selon les quartiers (centre ville 2 passages).

Les 45 autres communes sont collectées 1 fois par semaine

Les Ordures Ménagères Résiduelles transitent d'abord par le quai de transfert de Branges avant d'être traitées au Centre d'Enfouissement Technique de Chagny

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées et traitées en 2009 est de 8340.28 Tonnes soit 210.33 Kg/ hab/an.

Flux	Tonnages 2009	Ratios 2009 (kg/hab)	Moyenne Départementale* (kg/hab)
Ordures ménagères	8340,28	210,33	243

Rappel 2008	Tonnages 2008	Ratios 2008 (kg/hab)	Moyenne Départementale* (kg/hab)
Ordures ménagères	8438,76	213,91	243

* Année de référence 2006

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en 2009 a diminué de 98.48 tonnes (-1.18%) et le ratio (Kg/hab/an) de 1.7%

	Population desservie	Fréquence de collecte
Secteur 1 : Les communes du SIVOM exceptées Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans-Chateaufort et Sornay	26 181	C 1
Secteur 2 : Les communes de Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans-Chateaufort et Sornay	12 922	C 1.5
Secteur 3 : Zone 3 de Louhans	551	C 2.5
TOTAL	39 654	

C1 indique que les habitants sont collectés une fois par semaine en ordures ménagères

C1,5 indique que les habitants sont collectés une fois par semaine en ordures ménagères et une fois tous les quinze jours en emballages recyclables (sac jaunes)

C2,5 indique que les habitants sont collectés deux fois par semaine en ordures ménagères et une fois tous les quinze jours en emballages recyclables (sac jaunes)

2. La collecte sélective

Le SIRED a mis en place à partir d'Octobre 1999, 80 points d'apport volontaire dans les communes. Chaque point est composé de 4 conteneurs (1 jaune pour les emballages recyclables, 1 bleu pour les journaux magazines, 1 gris pour le verre blanc et 1 vert pour le verre de couleur)

La collecte est effectuée en régie par un camion-grue, ces déchets transitent par le quai de transfert puis sont acheminés vers un centre de tri en vue de leur revalorisation.

Le tri, conditionnement et revalorisation des déchets issus de la collecte sélective sont effectués par une entreprise privée dans le cadre d'un marché de prestations de services.

Pour augmenter la quantité d'emballages recyclables collectée, le SIRED du Louhannais a mis en place à partir du 1^{er} mars 2003 la collecte sélective en porte à porte. Les habitants des communes de Cuiseaux, Cuisery, Branges, Sornay, Louhans-Chateaufort ont été équipés de sacs jaunes translucides collectés tous les quinze jours à domicile.

Pour ces 5 communes, des sacs jaunes sont distribués chaque année accompagnés d'un calendrier de collecte. Dans ces sacs jaunes sont collectés les emballages recyclables suivants : les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnets, les briques alimentaires ainsi que les emballages métalliques.

La collecte est réalisée par un camion-benne, l'équipe est formée d'un chauffeur et d'un rippeur.

- Louhans et Chateaufort sont collectés le mardi une semaine sur deux.
- Cuisery et Cuiseaux sont collectés le mercredi une semaine sur deux.
- Branges et Sornay, le vendredi une semaine sur deux.

Matériau	Collecte en PAP	Collecte en PAV	Habitants desservis
Emballages	☑	☑	13 473 en PAP+ PAV et 39 654 en PAV
Papiers-Journaux-Magazines		☑	39 654
Verres		☑	39 654

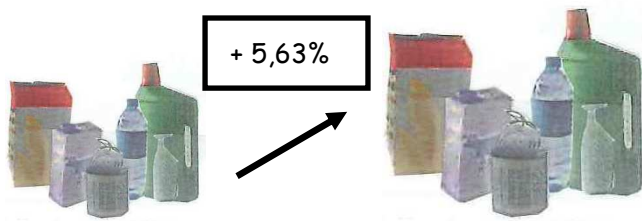
PAV : Point d'Apport Volontaire

PAP : Porte à Porte

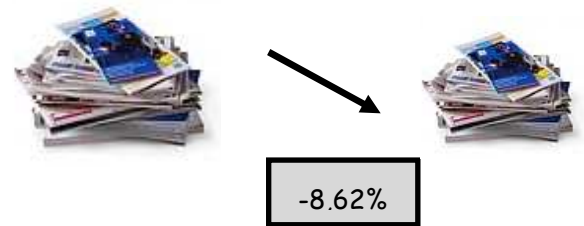
A - Evolution des tonnages collectés entre 2008 et 2009

	2008	2009	Evolution
Emballages Recyclables	512,24	541,08	+ 5,63%
Journaux-Magazines	1074,02	981,40	-8,62%
Verre de couleur	1025,42	1099,76	+7,25%
Verre blanc	464,66	433,38	-6,73%

Emballages recyclables



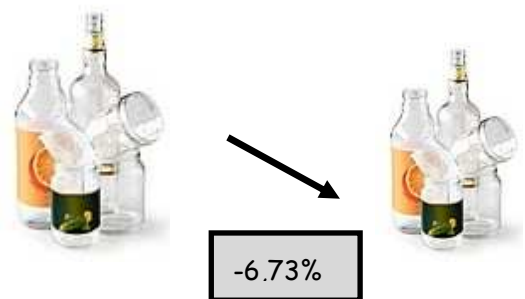
Papiers Journaux Magazines



Verre de couleur



Verre blanc



Depuis 4 ans, les quantités d'emballages recyclables collectées ne font qu'augmenter et cela avec des taux de refus qui se maintiennent. Ceci est très encourageant car les gens trient donc de plus en plus. Le verre de couleur est toujours en progression.

En ce qui concerne les papiers journaux magazines, nous pouvons penser que la mise en place des autocollants « STOP PUB » a diminué les quantités de publicités dans les boîtes aux lettres donc les quantités à collecter. Le verre blanc est en baisse sur l'année 2009.

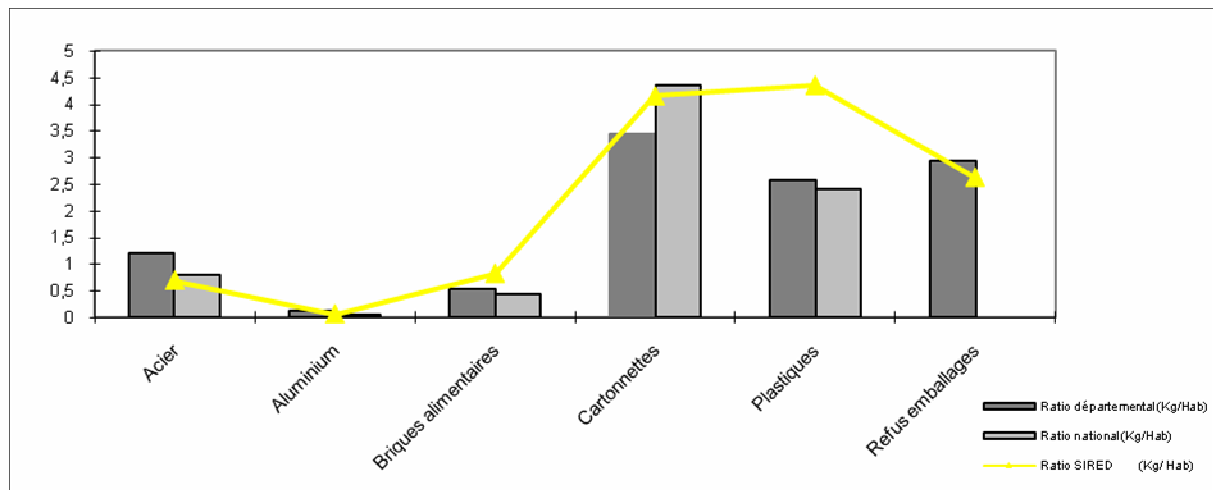
B - Bilan des ratios d'emballages recyclables, de journaux, de verre blanc et coloré (en Kg/habitant/an)

	Porte à porte			Apport Volontaire			Total		
	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi
Emballages	187,13	13 473	13,89	249,57	26 181	9,53	436,7	39 654	11,01
Journaux et magazines				981,40	39 654	25,44	981,40	39 654	24,75
Verre				1533,14	39 654	38,66	1533,14	39 654	38,66
Refus de tri emballages	29,30	13 473	2,17	75,08	26 181	2,87	104,38	39 654	2,63
TOTAL	216,43	13 473	16,06	2839,19	39 654	76,5	3055,62	39 654	77,05

Refus de tri des emballages : 17,25 %

- Refus de tri des emballages en PAP : 13,54 %
- Refus de tri des emballages en PAV : 20,96 %

Matériaux	Quantités en tonnes	Ratio SIRED (Kg/ Hab)	Ratio départemental (Kg/Hab)	Ratio national (Kg/Hab)
Acier	27,63	0,70	1,21	0,79
Aluminium	2,51	0,06	0,12	0,04
Briques alimentaires	32,76	0,83	0,52	0,43
Cartonnettes	164,87	4,16	3,45	4,34
Plastiques	172,88	4,36	2,57	2,41
Refus emballages	104,38	2,63	2,94	
Verres	1533,14	38,66	37,9	30,75



Nous sommes encore très bien placés par rapport aux ratios (Kg/Hab) nationaux. Même si les ratios « acier » sont très inférieurs aux autres années. Nos quantités de bouteilles plastiques collectées sont toujours très satisfaisantes. De plus, nos refus sont bien inférieurs aux refus départementaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le SIVOM du Louhannais a signé le Contrat Programme Durée avec la Société ECO-EMBALLAGES. Ceci pour une durée de 6 ans.

Matériaux triés	Repreneurs désignés par le contrat Eco-Emballages
<u>Emballages Recyclables :</u> -Bouteilles et flacons plastique (PET/PEHD) -Acier -Aluminium -Briques alimentaires -Cartonnettes (EMR)	« Valorplast » à Puteaux (92) « Arcelor Packaging International » à Paris (75) « Affimet » à Compiègne (60) « AVP » à Turckhiem (68) « Les Papeterie du Doubs » à NOVILLARS (25)
<u>Journaux-Magazines</u>	« Norske Skog Golbey SA » à Golbey (88)

C - Bilan des soutiens financiers issus de la collecte sélective

Recettes des matériaux vendus aux repreneurs agréés par Eco-Emballages :

	année 2008	année 2009	Evolution
Plastique	37 736,56 €	15 179,82 €	-60%
Acier	12 088,76 €	2 072,10 €	-83%
Aluminium	1 841,17 €	581,65 €	-68%
Briques alimentaires	- €	- €	
Cartonnettes	6 921,94 €	2 937,79 €	-58%
Verre de couleur	24 699,01 €	26 240,27 €	6%
Verre blanc	13 122,00 €	12 507,35 €	-5%
TOTAL	96 409,44 €	59 518,97 €	-38%

L'année 2009 a été catastrophique pour la revente des matériaux. **Nous avons perdu 36 890.47€ par rapport à l'année 2008.**

Sur l'année 2008, les bouteilles plastiques nous étaient rachetées à un prix moyen de 225€. Sur l'année 2009, il n'était plus qu'à 86.50€. De même pour l'acier qui était racheté 138.98€ à la tonne en 2008 pour seulement 35.97€ en 2009. Ces prix s'ajoutent à la diminution des quantités !!

Soutiens à la tonne triée versés par Eco-Emballages :

Matériaux	année 2008	Prévision année 2009*	Evolution
Plastique	147 794,23 €	128 300,03 €	-13,19%
Acier	7 562,06 €	1 627,71 €	-78,47%
Aluminium	1 583,52 €	756,12 €	-52,25%
Briques alimentaires	4 132,37 €	5 999,86 €	45,19%
Cartonnettes	32 441,60 €	30 194,36 €	-6,93%
Verres	10.926,04 €	6 731,93 €	-38,38%
Total HT	204 439,82 €	173 610,01 €	-15,08%
Autres soutiens :			
Communication	2 697,18 €	2 901,76 €	
Ambassadeur du tri	8 900,00 €	8 900,00 €	
Compensation changement barème	18 500,77 €	19 318,53 €	
TOTAL SOUTIENS	234 537,77 €	204 730,30 €	

*: prévision 2009 car les régulations se font en milieu d'année suivante

Les aides d'Eco-Emballages dépendent des quantités collectées par habitant.

Vu que la population a augmenté et que les tonnages ont diminués, les soutiens ont chuté de 12,70%.

3. Les déchèteries

Le SIREDA a mis en place 6 déchèteries à LOUHANS, CUISEAUX, CUISERY (depuis Juillet 1995) et LE FAY, ST-ANDRE-EN-BRESSE, MENETREUIL (depuis Octobre 1999).

Les déchèteries sont destinées à recevoir les déchets des ménages autres que les ordures ménagères, soit : les cartons, ferrailles, encombrants, huiles de vidange, huile de friture, batteries, piles, déchets ménagers spéciaux

(DMS), gravats, déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, l'amiante en petites quantités.

Elles sont également ouvertes aux professionnels sous certaines conditions. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2005, une facturation est appliquée, pour les professionnels, au-delà du 2^{ième} m³ et jusqu'à 5 m³ par apport hebdomadaire quelle que soit la déchèterie utilisée.

Les déchets apportés sont facturés au tarif de 10 €/m³. Les usagers professionnels doivent se faire connaître du gardien et signer le bon de prise en charge mentionnant le volume et la nature des déchets à facturer.

Les professionnels extérieurs au SIRED, ayant un chantier sur le secteur, seront facturés à partir du premier apport au tarif de 25 €/m³.

Les déchèteries sont la propriété du SIVOM mais leur exploitation est confiée à la Société BOURGOGNE DECHETS SERVICES, dans le cadre d'un marché de prestations de service, et comprend les prestations suivantes :

- l'exploitation des centres de réception et de tri de déchets ménagers autres que les ordures ménagères.
- l'enlèvement et le transport vers des lieux autorisés de valorisation ou d'élimination des produits déposés dans les déchèteries.

Que peut-on y déposer :

- Amiante (en petite quantité)
- Batteries
- Cartons
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques :
 - **Gros électroménagers froids** : réfrigérateurs, congélateurs...
 - **Gros électroménagers hors froids** : gazinières, chauffe-eau...
 - **Ecrans** : téléviseurs, ordinateurs
 - **Petits appareils en mélange** : téléphones, jeux électriques
- Déchets Ménagers Spéciaux : produits toxiques, peintures...
- Déchets Non Recyclables : polystyrène...
- Déchets verts
- Ferrailles
- Gravats
- Huiles de vidange des particuliers
- Huile de friture
- Piles

Horaires d'ouvertures des déchèteries :

LOUHANS - Montée de Saint-Claude - 03 85 75 03 40

Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-17h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-17h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Eté (du 1^{er} avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-18h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-18h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

CUISEAUX - Route de Dommartin - 03 85 72 53 73

CUISERY - Z.I. Route de Tournus - 03 85 32 30 39

LE FAY - Route de Savigny en Revermont - "Les Guenots" - 03 85 74 19 36

Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi		
Mercredi		14h00-17h00
Jeudi		
Vendredi		14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Été (du 1^{er} avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi		
Mercredi		14h00-18h00
Jeudi		
Vendredi		14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

MENETREUIL - Route de la Chapelle-Thècle - "Varamagnien" - 03 85 74 28 37

SAINT ANDRE EN BRESSE - Le Bourg - "Thien" - 03 85 76 58 15

Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi		
Mercredi		14h00-17h00
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Été (du 1^{er} avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi		
Mercredi		14h00-18h00
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

Nombre de visiteurs :

déchetteries	Nbre de visiteurs en 2008	Nbre de visiteurs en 2009	Evolution
Cuiseaux	13 978	14 628	+4.65%
Cuisery	13 955	17 114	+22.64 %
Le Fay	12 123	12 363	+1.98 %
Louhans	70 546	97 446	+38.13 %
Ménetreuil	8 910	8 847	-0.7 %
Saint André en Bresse	10 411	10 058	-3.39 %
TOTAL	129 923	160 456	+23.50%

Encore une grosse augmentation du nombre des visites. Principalement sur la déchèterie de Louhans (+38.13%)

BILAN D'EXPLOITATION DES 6 DECHETERIES :

Catégories de déchets	2008	2009	Evolution	Répartition 2008	Répartition 2009	
Cartons	389,44	304,04	-21,93%	4,240%	3,586%	↘
Ferrailles	599,91	683,87	14,00%	6,532%	8,066%	↗
D N R	2742,62	2061,76	-24,83%	29,863%	24,318%	↘
DEEE	249,03	307,73	23,57%	2,712%	3,630%	↗

Catégories de déchets	2008	2009	Evolution	Répartition 2008	Répartition 2009	
Déchets verts	3684,28	3486,46	-5,37%	40,116%	41,122%	↗
Gravats	1414,58	1499,31	5,99%	15,402%	17,684%	↗
Batteries	6,3	3,17	-49,68%	0,069%	0,037%	↘
Huile alimentaire	0,84	0,9	7,14%	0,009%	0,011%	↗
Huiles de vidange	7,47	9,57	28,11%	0,081%	0,113%	↗
D D M	61,48	81,25	32,16%	0,669%	0,958%	↗
Piles	4,35	5,17	18,87%	0,047%	0,061%	↗
Lampes à économies d'énergie	0,606	0,727	19,97%	0,007%	0,009%	↗
Fibro-ciment Amiante	23,22	34,37	48,02%	0,253%	0,405%	↗
TOTAL	9184,12	8478,32	-7,68%			

DNR : Déchets Non Recyclables

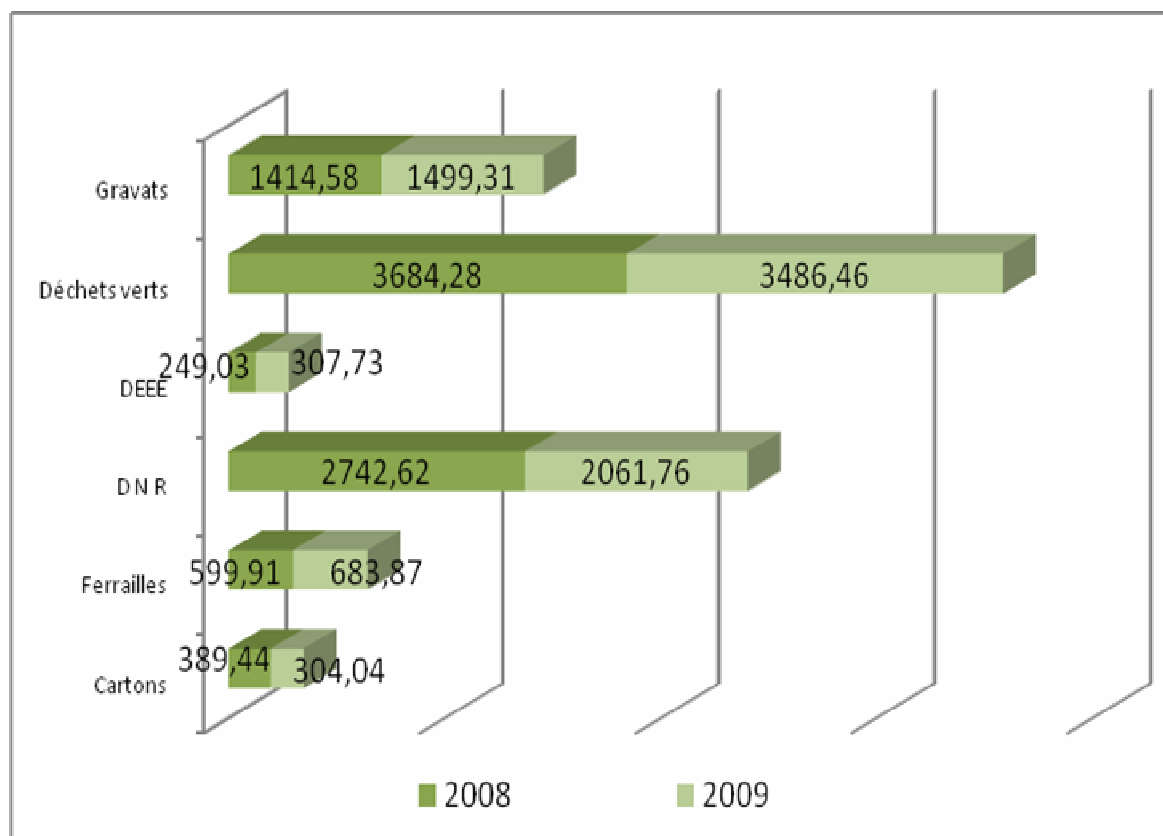
DDM : Déchets Dangereux des Ménages

L'année 2009 a vu une nette diminution des tonnages collectés en déchèteries (- 7,68%) par rapport à 2008.

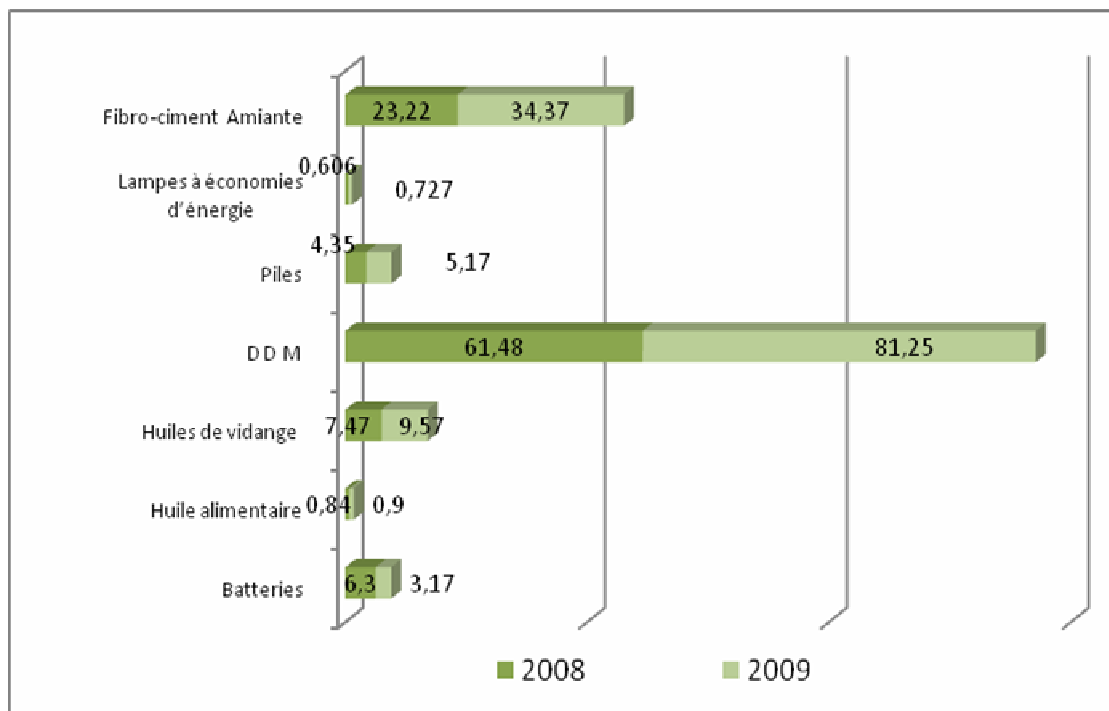
Les diminutions les plus importantes proviennent des cartons (-21,93%), des Déchets Non Recyclables (-24,83%) et des batteries (-49,68%). Même si cette dernière augmentation découle d'un petit tonnage, elle est très importante car les batteries sont vendues à des recycleurs. Nous avons donc une chute de nos ventes de matières.

En ce qui concerne les augmentations, les plus importantes proviennent de l'amiante (+ 48,02%) et des Déchets Dangereux des Ménages (+32,16%). Le point positif est que les déchets dangereux sont considérés comme tels par les usagers et donc ne sont pas jetés dans la nature !

TONNAGES 2008 2009



Déchets dangereux



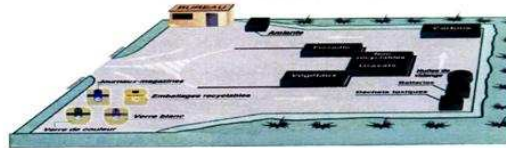
4. Le traitement des déchets ménagers

	<u>MATERIAUX</u>	<u>TRAITEMENT</u>
	Ordures ménagères résiduelles (collecte non sélective)	Elles sont enfouies au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny
DECHETS RECYCLABLES	Emballages Recyclables : Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartonnets et briques alimentaires	Ils sont triés par matière au centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à Ruffey les Beaune, puis sont transportés vers les usines de recyclage dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages
	Papiers, Journaux Magazines	Ils sont triés au centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à Beaune, puis sont transportés vers les usines de recyclage
	Verre couleur	Un léger tri des erreurs est fait puis ils sont évacués vers l'usine de recyclage Saint Gobain à Chalon sur Saône
	Verre blanc	
DECHETERIES	Déchets verts	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers la plate-forme de compostage d'Allériot par la société BDS
	Gravats	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers un site de concassage d'une entreprise privée à Branges par le SIRED lui même
	Cartons	Ils sont collectés par l'entreprise Bresse Récup' de Louhans et transporté à l'entreprise Desplat à Chalon sur Saône
	Ferraille	Elle est transférée des 6 déchèteries vers un recycleur (SOREBO à Saint Marcel) par la société BDS
	Déchets Non Recyclables	Ils sont transférés des 6 déchèteries au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny par la société BDS
	Textiles	Collecte par l'entreprise Relais de Crissey
	Huiles minérales	Collecte sur les 6 déchèteries par la Sevia Veolia et traitement par l'entreprise S H R U U de Brazey en plaine
	Batteries	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne
	Piles	Collecte sur les 6 déchèteries par EPUR et traitement par l'entreprise COREPILE à Paris
	Peintures, solvants	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne

*Société BDS= Bourgogne Déchets Services à Beaune

TRI DES DECHETS PAR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

DECHETS VEGETAUX, ENCOMBRANTS,
CARTONS, DECHETS TOXIQUES...



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES:

restes de repas, emballages en plastique autre que bouteilles, épiluchures...



Collecte hebdomadaire par le SIRED



Compactage des OMR sur le quai de transfert à Branges



Enfouissement des OMR sur le site de Chagny

DECHETS RECYCLABLES:

Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartonnettes, briques alimentaires, papiers, journaux magazines, verre de couleur et verre blanc



Collecte des sacs jaunes en portes à portes sur 6 communes par le SIRED



Collecte des conteneurs des PAV par le SIRED

Compactage des Emballages Recyclables (sacs et conteneur jaunes) sur le quai de transfert à Branges



Tri sur le centre de tri



Recyclage

D'autres services

La Collecte Des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Selon l'article R 1335.2 du code de la santé publique : « toute personne qui produit des déchets de soins à risques infectieux ou DASRI est tenue de les éliminer » (La fréquence d'élimination doit être au moins trimestrielle)

Le SIVOM du Louhannais a décidé de mettre en place un service GRATUIT de collecte des déchets médicaux des particuliers en automédication. Cette action a pour objectif de supprimer les déchets médicaux mélangés aux déchets ménagers et par conséquent diminuer les risques de blessures du personnel de collecte.

Quels déchets sont concernés ?

Les objets piquants, coupants, tranchants (aiguilles, seringues...) et tout autre en contact avec du sang : compresse, pansement...

Comment cela se passe ?

Le SIVOM du Louhannais remet gratuitement, le contenant d'élimination des DASRI (une boîte par trimestre). Une fois remplie, la boîte est à déposer dans la borne « Démétis » qui est à disposition 24h/24h et 7j/7j dans les communes de Cuiseaux, Louhans et Cuisery.



RECAPITULATIF :

	Tonnages 2009	Ratios 2009 (Kg/hab/an)	Tonnages 2008	Ratios 2008 (Kg/hab/an)
Ordures ménagères Résiduelles	8340,28	210,33	8438,76	213,91
Emballages Recyclables	541,08	13,65	512,24	12,98
Journaux Magazines	981,4	24,75	1074,02	27,22
Verre de couleur	1099,76	27,73	1025,42	25,99
Verre blanc	433,38	10,93	464,66	11,78
Déchèteries	8478,32	213,81	9184,12	232,80
TOTAL	19874,22	501,19	20699,22	524,70

III – LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le calcul de la redevance se fait comme suit :

Pour les particuliers, elle est calculée en fonction du service rendu prenant en compte trois paramètres :

- la composition du foyer
- la nature de la collecte
- la fréquence de la collecte

Le prorata temporis est calculé à partir du début du mois suivant la réalisation de l'évènement modifiant la composition du foyer. Toutes réclamations transmises avant le 31 décembre de l'année en cours sont prises en compte.

La tarification est articulée autour d'un tarif de base (foyer de 2 personnes). Le tarif est décomposé en une partie fixe et une partie variable dépendante du nombre de personne au foyer. Il est fixé à 108,45 € HT pour cette année 2009.

Pour les socioprofessionnels, c'est un forfait par activité professionnelle. De plus, le nombre de salariés est pris en compte pour la facturation des artisans, commerçants, banques et assurances.

Les socioprofessionnels peuvent bénéficier d'un coefficient minoré sur présentation d'un justificatif d'élimination de leurs DIS (Déchets Industriels Spéciaux). Une exonération est possible si le justificatif prend en compte la globalité de leurs déchets.

Depuis cette année, le paiement de la redevance se fait en une fois. L'utilisateur peut choisir le paiement par prélèvement automatique en 3 fois au 15 avril, 15 juillet et 15 septembre de chaque année ou le paiement par TIP en une fois.

IV – INDICATEURS FINANCIERS

Le compte administratif 2009 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 4 246 931,68 € et un montant global des recettes de 4 572 212,82 € HT.

Soit un résultat négatif pour l'année 2009 de 5 987,17 €.

Le montant global des dépenses d'investissement en 2009 s'élèvent à 1 552 753,78 €

Le montant global des recettes d'investissement en 2009 s'élèvent à 1 606 357,48 €

Un résultat positif d'investissement de 53 603,70 €

Le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères perçu en 2009 :

2 696 318,89 €

- Montant de la prestation rémunérée à BOURGOGNE DECHETS SERVICES pour l'exploitation et l'entretien des déchèteries, dans le cadre du marché de prestations de services : 502 420,13 € HT.

- Montant de la prestation rémunérée à BOURGOGNE RECYCLAGE pour le tri et conditionnement des emballages et journaux magazines : 208 576,01 € HT

- Montant de la prestation rémunérée au SMET Nord Est 71 pour l'enfouissement des ordures ménagères : 521 157,92 € HT

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2009 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours : 1 216 417,20 €

Annuité : 195 616,28 € soit : Capital : 161 638,40 € et Intérêts : 33 977,88 €

**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)**

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif
(Exercice 2009)**

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

- 1) Caractérisation technique du service :
 - 1.1) Organisation administrative du service
 - 1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)
 - 1.3) Mode de gestion du service
 - 1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)
 - 1.5) Activité du service
 - 1.5.1) Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :
 - 1.5.2) Diagnostic 2008 :
 - 1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)
- 2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service :
 - 2.1) Fixation des tarifs en vigueur
 - 2.2) Recettes d'exploitation
- 3) Indicateurs de performance :
- 4) Financement des investissements :
 - 4.1) Etat de la dette
 - 4.2) le Budget :

Indicateurs applicables en assainissement non collectif à fournir dans le cadre du SISPEA (Système d'Information sur les Services Public d'Eau et d'Assainissement)

Indicateurs descriptifs :

D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1) Caractérisation technique du service :

1.1) Organisation administrative du service

La collectivité territoriale regroupe les 45 communes suivantes :

L'Abergement de Cuisery, Bantanges, Beaurepaire en Bresse, Branges, Brienne, Bruailles, Champagnat, La Chapelle Naude, La Chapelle Thèle, Condal, Cuiseaux, Cuisery, Dommartin Les Cuiseaux, Le Fay, Flacey en Bresse, La Frette, Frontenaud, Le Genête, Huilly sur Seille, Joudes, Jouvençon, Loisy, Louhans-

Chateaufrenaud, Ménetreuil, Le Miroir, Montagny Près Louhans, Montcony, Montpont en Bresse, Montret, Ormes, Rancy, Ratte, Sagy, Saillenard, Saint André en Bresse, Sainte Croix en Bresse, Saint Martin du Mont, Saint-Usuge, Saint Vincent en Bresse, Savigny en Revermont, Savigny sur Seille, Simandre, Sornay, Varennes Saint Sauveur, Vincelles.

Ces 45 communes ont transféré leur compétence assainissement non collectif au SPANC.

1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 23 000 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : environ 11 000 installations.

1.3) Mode de gestion du service

Le service est en prestation de service pour le contrôle diagnostic de l'existant. Le prestataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 01 janvier 2007. La durée du contrat est de 1 an renouvelable 3 fois. Il prendra fin le 31 Décembre 2010.

Le service est géré en régie pour le contrôle des installations neuves et réhabilitées. Le nombre d'agents en régie directe est de 3, représentant 2.7 équivalents temps plein.

1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le SPANC a deux obligations réglementaires :

L'étude Diagnostic des maisons existantes ou « contrôle de l'existant ». Pour cela un marché européen a été lancé pour le diagnostic des 14 000 installations du secteur, sur une durée de 4 ans.

Le contrôle des habitations neuves ou réhabilitées se décompose en deux parties, un premier contrôle appelé « contrôle de conception et d'implantation » et l'autre, le « contrôle de réalisation ou de bonne exécution ». Cette procédure a lieu en parallèle de la demande de permis auprès de la mairie et permet ainsi de travailler en amont avec les futurs propriétaires.

Le « contrôle de conception et d'implantation » consiste en la vérification de la bonne conception des ouvrages (y compris des ventilations). Cette visite permettra de vérifier notamment le respect du dimensionnement des ouvrages, des zones d'implantation, des niveaux, des règles imposées par la réglementation technique. Un avis technique est remis à l'utilisateur et au maire pour l'informer de la conformité ou non de l'installation vis-à-vis des règles techniques en vigueur.

Le « contrôle de réalisation ou de bonne exécution » permet de vérifier la conformité des travaux avant remblaiement.

1.5) Activité du service

1.5.1) Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation		2009	Cumul 2006-2007 2008-2009
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle	71	893
	Contrôle de conception d'installation réhabilitée	105	
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	141	834
	Contrôle de bonne exécution d'installation réhabilitée	102	
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	2016	8541
Entretien des installations (vidanges et autres)		158	158
Travaux de réalisation		/	
Travaux de réhabilitation		/	
Traitement des matières de vidanges (en nombre et m ³ traités)		224 m ³	224

Quatorze réunions publiques ont été animées par le prestataire de services en partenariat avec le SIVOM dans chacune des communes contrôlées.

Communes	Date de la réunion publique	Nombre de diagnostics réalisés en 2009	Cumul des diagnostics réalisés
L'Abergement de Cuisery	2007	0	267
Bantanges	2007	1	228
Beaurepaire en Bresse	2009	117	117
Branges	2007	27	297
Brienne	2008	17	159
Bruailles	2008	8	242
Champagnat	2009	51	51
La Chapelle Naude	2007	3	124
La Chapelle Thècle	2008	61	252
Condal	2009	149	149
Cuiseaux	2009	86	86
Cuisery	2007	1	61
Dommartin Les Cuiseaux	2008	11	191
Le Fay	2007	22	252
Flacey en Bresse	2007	1	144
La Frette	2008	0	113
Frontenaud	2008	16	194
La Genête	2008	20	124
Huilly sur Seille	2008	3	148
Joudes	2009	43	43
Jouvençon	2007	10	194
Loisy	2007	7	238
Louhans	2009	188	188
Menetreuil	2008	9	166
Le Miroir	2009	163	163
Montagny Près Louhans	2009	186	186
Montcony	2008	0	121
Montpont en Bresse	2008	22	344
Montret	2008	0	143
Ormes	2007	8	222
Rancy	2008	0	110
Ratte	2009	165	165
Sagy	2007	85	491
Saillenard	2007	16	226
Saint André en Bresse	2009	26	26
Sainte Croix	2007	3	195
Saint Martin du Mont	2009	36	36
Saint Usage	2007	8	398
Saint Vincent en Bresse	2009	134	134
Savigny en Revermont	2007	1	259
Savigny sur Seille	/	3	3
Simandre	2007	1	364
Sornay	2007	19	473
Varennes Saint Sauveur	2009	288	288
Vincelles	2008	1	167
TOTAL		2016	8542

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec la société SAUR FRANCE (préparation, coordination, bilan...) pour la mise en place des contrôles.

Une réunion d'information avec les mairies (sur 3 sites différents) a eu lieu en septembre et octobre 2009, concernant le lancement des vidanges et du cadastre numérisé par le SPANC.

1.5.2) Diagnostic 2009 :

En 2009, 2016 diagnostics de l'existant ont été effectués, dont 82 par le SPANC.

Un premier bilan provisoire nous permet de répartir les installations contrôlées de la manière suivante :

Priorité 1 : 28.8 % (non-conforme et présentant un problème de pollution ou sanitaire) et nécessitant au titre de l'article L 1331-1-1 du CGCT la réalisation de travaux dans un délai de 4 ans.

Priorité 2 : 59.4 % (non-conforme mais ne présentant pas de problème de pollution ou de salubrité)

Priorité 3 : 11.8 % (conforme)

Les refus de visite en 2009 correspondent à 1.86 % des habitations.

Environ 3 % des habitations contrôlées ne disposent d'aucun dispositif d'assainissement et rejettent directement les eaux usées au fossé.

1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui	10	10
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	90

Nombre de communes ayant un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : information non connue pour une grande partie des communes.

2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service :

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet (préciser le tarif fixé)	TTC
04/10/2006	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	120 €
04/10/2006	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	70 €
13/12/2006	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	76 €
02/07/2009	Entretien (vidange et autre)	(voir tableau)
/	Travaux des installations et réhabilitations	/
/	Traitement des matières de vidange	/

Le tarif de 44 € est appliqué pour une réhabilitation suite au diagnostic, correspondant à 120 € -76 € afin d'encourager les usagers à réaliser les travaux.

Les tarifs de vidange sont reportés dans le tableau ci-après :

Prestation commandée Tarifs valables jusqu'au 31/08/2010	Prix en € TTC (TVA : 5.5 %)* Logement de plus de 2 ans		Prix en € TTC (TVA : 19.6%)* Autre cas	
	Prestation programmée	Prestation urgente	Prestation programmée	Prestation urgente
	Vidange d'une installation de 0 à 2 000 litres inclus	94,00	153,08	106,56
Vidange d'une installation de + 2000 à 5 000 litres inclus	106,66	174,18	120,92	197,46
M ³ supplémentaire vidangé au-dessus de 5 000 litres.	15,83	15,83	17,94	17,94
Vidange d'un bac à graisse (tout volume) compris dans le cadre d'une vidange	15,83	26,38	17,94	29,90
Dégagement d'un regard de visite non accessible	79,13	79,13	89,70	89,70
Déplacement sans intervention	47,48	84,40	53,82	95,68

2.2) Recettes d'exploitation

Montant des recettes

	2009
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	16 416,74€
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	16 831,91 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	143 059,00 €
Régularisations sur les contrôles	/
Entretien (vidange et autre)	12 994,43 €
Travaux des installations et réhabilitations	/
Traitement des matières de vidange	/
TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés	189 302,38 €

Recettes d'investissement : 29 916,98 €

3) Indicateurs de performance :

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

	2009
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	6347
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	9434
Taux de conformité [%]	67

La Grille d'évaluation pour définir la non-conformité a été définie à partir de la grille de l'Agence de l'Eau RMC et des constatations faites sur le terrain.

4) Financement des investissements :

4.1) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2009 fait apparaître aucun emprunt en cours.

4.2) le Budget :

Le compte administratif 2009 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement 248 325,91 €
Recettes : 486 516,24 € HT

Le montant global des dépenses d'investissement en 2009 s'élève à 59 300,65 €
Les recettes : 29 866,98 €

CONCLUSION

Les quantités de déchets produits par un usager du SIVOM du Louhannais ont évolué entre 2008 et 2009. En effet, il a diminué de 3,58 Kg sa production d'ordures ménagères résiduelles (poubelles de tous les jours), de 2,47Kg ses papiers journaux magazines, de 0,85Kg ses verres blancs et de 18.99Kg ses déchets apportés en déchèteries. Il a augmenté de 0,67Kg ses quantités d'emballages recyclables, de 1,74Kg ses verres de couleur. En conclusion, l'usager du SIVOM a diminué de 23,51 Kg sa production de déchets annuelle soit 4.69% par rapport à 2008.

En cette année 2009, le SIVOM a continué son effort de rénovation des déchèteries. Après Louhans en 2008, celle de Cuisery a été rénovée et mise aux normes.

Cette année 2009 a vu le renforcement de l'action « compostage individuel » lancé en 2006. Depuis le 1 juillet, un maître composteur a intégré le SIRED. Elle est au service de chacun pour maîtriser l'art du compostage.

Enfin en décembre 2009, le SIVOM a été le premier établissement du département à se lancer dans un programme de "prévention" destiné à diminuer les quantités de déchets produites.

Objectif : -7% d'ordures ménagères en 5 ans. Sachant que les ordures ménagères comptent les ordures ménagères résiduelles (poubelles de tous les jours), les emballages recyclables, les papiers-journaux-magazines et les verres de couleur ou blancs.

Le diagnostic de l'existant, par la SAUR et le SIVOM, a permis d'effectuer 2016 contrôles.

Le SPANC a effectué 176 contrôles conception (1^{ère} visite), 243 contrôles réalisation (2^{ème} visite), et 82 Diagnostics.

La prestation de vidanges des fosses est effective depuis le 1^{er} septembre 2009 avec l'entreprise Biajoux. 158 vidanges ont été faites en 2009 pour un volume vidangé équivalent à 224.3 m³.